

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 17 Décembre 2014

2 - POLITIQUE TARIFAIRE

2.7 - Avenant N°1 à la convention N°2012-903 entre l'Association « Les Restaurants du Cœur », Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport à l'Association « Les Restaurants du Cœur ».

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET (pouvoir à M. Carneiro à compter du point 13), DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE (pouvoir à Mme Marti à compter du point 11), MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. GRASS, MOUDENC, & RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY (pouvoir à M. Bacou à compter du point 4.1).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

En 2012, Tisséo-SMTC a souhaité aider et apporter une assistance aux bénévoles de l'association « Les Restaurants du Cœur » dans le cadre de leur actions à l'attention des personnes démunies au sein des 25 centres implantés sur Toulouse et son agglomération, par la délivrance de cartes sans contact permettant d'utiliser le réseau urbain Tisséo, métro, tram et bus.

Aussi, Tisséo-SMTC a délivré 7 titres de transport affectés aux bénévoles de l'Association « Les Restaurants du Cœur », dont le nombre de déplacements annuels maximum a été fixé à 2 000. L'Association prend en charge la totalité des déplacements effectués au delà du nombre annuel fixé.

La convention N°2012-903 entre l'Association « Les Restaurants du Cœur », Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport arrive à échéance le 31 décembre 2014. Le projet d'avenant N°1 a pour objet de prolonger la convention pour une durée de 2 ans.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver les dispositions du présent projet d'avenant N°1 à la convention N°2012-903 entre l'Association « Les Restaurants du Cœur » Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport à l'Association « Les Restaurants du Cœur ».

* *
*

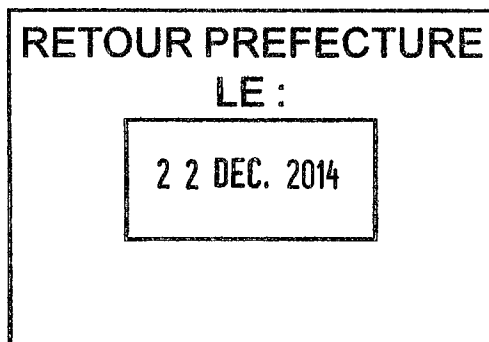
Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président
- Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants

ARTICLE 1 : APPROUVE le présent projet d'avenant N°1 à la convention N°2012-903 entre l'Association « Les Restaurants du Cœur », Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport à l'Association « Les Restaurants du Cœur ».

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES", with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION N°2012-903 ENTRE L'ASSOCIATION
« LES RESTAURANTS DU CŒUR », TISSEO-SMTC ET TISSEO-EPIC POUR LA
DELIVRANCE DE TITRES DE TRANSPORT A L'ASSOCIATION**

Entre les soussignés :

L'Association des Restaurants du Cœur, représentée par sa Présidente en exercice, Madame Josette PRIVAT, sise 27, chemin du Séminaire 31200 TOULOUSE

Ci-après désignée par le vocable « L'association des Restaurants du Cœur »,

D'une part,

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine, dont le siège se situe 7, Esplanade Compans Caffarelli, BP 11 120 - 31 011 TOULOUSE CEDEX 6, représenté par le Président de Tisséo-Smtc, Monsieur Jean-Michel LATTES, dûment autorisé à signer le présent, en vertu d'une délibération du Comité Syndical en date du 17 décembre 2014, ci-après dénommé « Tisséo-SMTC »

Et

L'Établissement Public Industriel et Commercial Tisséo, représenté par son Président en exercice Monsieur Marc DEL BORRELLO, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommé «Tisséo EPIC» sis 4, impasse Mesplé, 31081 TOULOUSE CEDEX 1.

IL EST CONVENU ET ARRETE ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger la convention en date du 22 mars 2012 entre l'Association « Les Restaurants du Cœur », Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport à l'Association « Les Restaurants du Cœur ».

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est prolongée pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

LES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION DEMEURENT INCHANGEES.

Fait à Toulouse, en quatre exemplaires originaux, le//

L'Association des Restaurants du Cœur
La Présidente
Madame Josette PRIVAT

TISSEO-SMTC
Le Président Jean-Michel LATTES

TISSEÓ-EPIC
Le Président Marc DEL BORRELLO